

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 35 cent.  
RÉCLAMES ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Séparation des Églises et de l'État

Il est hors de doute que la question de la séparation des Églises et de l'État a, depuis un an, fait un grand pas.

Le clergé concordataire s'est jeté dans la mêlée et s'est associé à toutes les violences des congréganistes rebelles. Cette attitude a fortement indisposé beaucoup de républicains qui, jusqu'à ce jour, avaient témoigné de quelque tendresse pour le Concordat. Hostiles auparavant à la séparation, ils sont devenus aujourd'hui hésitants. Demain, ils deviendront des partisans de la séparation à la condition qu'on ne fasse pas de celle-ci une arme de combat contre la religion mais simplement une œuvre de liberté.

A cet égard, on peut dire que la commission chargée d'examiner la séparation des Églises et de l'État a été fort bien inspirée.

La solution dont nous parlerons tout à l'heure, à laquelle elle s'est arrêtée, et que certains républicains ont le grand tort de critiquer, est excellente.

La séparation ne doit pas être une mesure tracassière prise contre l'Église. Elle a simplement pour but de rendre à l'État la neutralité dont il ne devrait pas se départir. En République, il ne saurait y avoir de religion officielle. L'État ne doit favoriser aucun culte ; il a pour unique devoir d'assurer la liberté à tous les cultes. A plus forte raison ne doit-il subventionner aucune religion.

Qui veut des prêtres doit pouvoir en avoir, à condition de les payer et de ne point faire contribuer à leur entretien ceux qui se sont affranchis de tout préjugé religieux.

La commission de la séparation s'est efforcée de déterminer comment, après la dénonciation du Concordat, pourront fonctionner les divers cultes. Sous réserve de certaines garanties dont l'État ne peut raisonnablement se départir, les cultes s'exerceront librement. Comment leur existence pourra-t-elle être assurée ? Uniquement par l'association des fidèles.

Mais c'est là que réside la difficulté. Dans telle grande ville, les associations pourraient se constituer facilement et disposer de gros revenus ; en revanche le fonctionnement de l'association serait très difficile dans maintes petites communes et les ressources dont on disposerait ne seraient pas toujours suffisantes.

La commission de la séparation a prouvé qu'elle n'entendait nullement entraver l'exercice du culte. C'est pour cela qu'elle a décidé — et c'est cette résolution qu'on a critiqué à tort — de permettre aux associations locales ou régionales de se fédérer en une vaste association nationale.

Il n'y a pas là, à vrai dire, l'exercice d'un droit nouveau, puisque la loi de 1903 permet la constitution d'associations religieuses et leur fédération. Ce droit qui existe, aurait-il fallu le retirer aux associations religieuses ? Ceux qui le pensent ont tort. Il ne faut pas redouter les effets de la liberté.

Si la commission de la séparation avait

proposé de retirer aux associations religieuses le droit de vivre, elle aurait aliéné bien des sympathies à la cause de la séparation. Au contraire, en agissant comme elle l'a fait, elle peut parfaitement s'attirer des concours suffisants pour assurer le triomphe de cette réforme. Les républicains ne doivent pas souhaiter autre chose que de substituer à l'Église concordataire l'association libre. Les adversaires de l'Église qui voudraient lui refuser toute liberté se trompent, car c'est la liberté qui sera sa plus mortelle ennemie : quand les fidèles seront obligés de réfléchir et de vouloir, les jours de l'Église seront comptés.

## LA MORT DU PAPE

### Les Funérailles

Les 29, 30 et 31 juillet seront solennellement célébrées, en présence des membres du Sacré-Collège, dans la chapelle Sixtine, les messes funèbres des trois journées de funérailles. Au centre de la chapelle Sixtine, on érigea un monument funéraire portant, aux angles, les armoiries du pape défunt et ayant à sa base une urne surmontée d'un coussin qui portera la tiare pontificale. Assisteront à ces messes solennelles, le corps diplomatique en grande tenue, les prélats, les généraux et procureurs des ordres religieux, la noblesse romaine.

Les cardinaux porteront la chape violette, doublée d'hermine ; les prélats auront la soutane noire et un simple rochet.

### La notification de la mort

Contrairement à certaines informations, la notification officielle de la mort de Léon XIII ne sera pas faite au gouvernement italien.

Lors de la mort du roi Victor-Emmanuel, le gouvernement italien, étant donné les rapports entre l'État et le Saint-Siège, ne crut pas pouvoir faire part officiellement de cette mort au Saint-Siège. Or, à ce moment-là, le Vatican préparait un nouveau règlement du conclave, qui porte précisément la date du 10 janvier 1878, lendemain de la mort du roi. A l'article 22 de ce règlement on lit, entre autres choses, ceci :

« Il ne sera fait part de la mort du pape qu'aux gouvernements et souverains reconnus par le pontife défunt ».

Il est donc clair que, tant que les rapports de l'État et de l'Église en Italie, ou le règlement du conclave ne seront pas modifiés, aucun camerlingue ne pourra officiellement annoncer la mort du pape au roi d'Italie et à son gouvernement.

### Le testament de Léon XIII

Le *Giornale d'Italia* dit que le testament est écrit en entier de la main de Léon XIII. Il date de 1901.

Après des recommandations morales, Léon XIII dispose de toute sa fortune en faveur de l'Église, y compris les cadeaux qu'il a reçus pendant son pontificat. Il déclare qu'il a, pendant sa vie, assuré l'avenir matériel de ses parents.

### Corps décomposé

La plupart des journaux s'accordent à dire que le spectacle donné par l'exposition du corps du pape est presque répugnant. On a dû éloigner le corps de la grille contre toute coutume, car il serait impossible d'en supporter les émanations. La figure est couverte d'une peinture brillante, sorte d'émail qui se craquelle. Un gros fil d'argent très

visible a cousu les lèvres pour que la bouche demeure close. Les os de la mâchoire font une saillie violente ; quant aux yeux ce sont deux abîmes. Le nez a repris une ligne plus humaine qu'il n'avait au premier jour. Les oreilles se sont racornies. L'odeur est insupportable et l'embaumement est évidemment manqué.

## L'affaire Humbert-Daurignac

Un incident relatif au procès Humbert défrayait hier toutes les conversations au Palais de Justice. Le Parquet, disait-on, venait de découvrir qu'un certain nombre de pièces mises sous scellés à l'époque de l'instruction, avaient été oubliées dans une salle du petit parquet.

Le fait est exact. Il n'a pas fallu moins d'un an et demi pour s'apercevoir de cet oubli qui, suivant l'importance des pièces mises sous scellés et non encore dépouillées, pourrait influencer sur l'instruction que poursuit sans relâche depuis si longtemps le parquet de la Seine.

Quoi qu'il en soit, informé de la chose, le président Bonnet, qui doit présider les débats de l'affaire en cour d'assises, a décidé de procéder lui-même à l'ouverture des susdits scellés. Il a, en conséquence, donné l'ordre d'extraire de la Conciergerie Thérèse et Frédéric Humbert, Romain et Emile Daurignac. En leur présence et devant leur avocat, le Président Bonnet a procédé, cet après-midi, au bris des scellés et à l'examen des pièces dont il s'agit.

## INFORMATIONS

### Commission du budget

La commission du budget a examiné et voté le budget des colonies, dont le rapport a été présenté par M. Dubief. Les crédits du département ont été réduits d'une somme de 800,000 fr.

La garantie d'intérêt à la Compagnie du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis, a pu être réduite de 50,000 fr à raison de la bonne récolte de l'année.

Le surplus des économies porte sur les crédits militaires.

Dans cette même séance, la commission a voté un projet de résolution invitant le gouvernement à procéder sans retard au transfert du bureau du ministère des colonies dans les locaux qu'occupait le commissariat général de l'Exposition de 1900, avenue Rapp.

La commission a commencé l'examen du budget de la marine, qui a donné lieu à une longue discussion générale. Elle en a adopté les 26 premiers chapitres. Les chapitres relatifs au personnel ont été l'objet de réductions s'élevant à 350,000 francs. Les salaires ont été réduits de 54,000 francs.

### Interpellation annoncée

M. Mirman a écrit au ministre du commerce pour l'informer qu'il l'interpellerait dès la rentrée, sur les mesures qu'il compte prendre pour prévenir les abus commis par certaines Compagnies d'assurance contre les accidents, qui refusent d'assurer, même avec une prime supplémentaire, les ouvriers blessés antérieurement.

### Les prochains déplacements de M. Combes

M. Combes se rendra le 8 août à Marseille, où il doit prononcer un discours au banquet auquel il est invité.

Le 16 août, il ira présider la séance d'ouverture du Conseil général de la Charente-Inférieure.

Le 23 août, il ira à l'inauguration du nouveau tramway à Saintes.

Le 13 septembre, il ira assister à l'inauguration de la statue de Renan à Tréguier.

### Le travail manuel dans les lycées

On sait que par suite d'un vœu émis par le Conseil supérieur de l'instruction publique, le recteur de l'Académie de Paris a procédé, dans les lycées et collèges, à un *referendum* sur la possibilité d'introduire dans ces établissements le travail manuel, à titre facultatif. Les votes des professeurs ayant été favorables, une enquête analogue fut faite dans toutes les Académies de France.

On dit que les votes de province ont ratifié et même fortifié ceux de Paris. Il est donc probable que le Conseil supérieur émettra avant de se séparer, un avis favorable à l'innovation réclamée.

### Les sociétés d'habitations à bon marché

M. Trouillot vient d'arrêter deux formules types pour les statuts des Sociétés d'habitations à bon marché : l'une pour les Sociétés de construction et de crédit adoptant la forme anonyme à capital variable, c'est-à-dire la forme coopérative ; l'autre, pour les Sociétés préférant la forme anonyme ordinaire.

Le ministre a voulu abréger les délais jusqu'ici nécessaires pour l'approbation des statuts de Sociétés de construction d'habitations à bon marché ou de Sociétés de crédit, et offrir en même temps aux promoteurs de ces Sociétés des statuts types susceptibles de leur épargner les hésitations et les recherches qui, plus d'une fois, arrêtaient ou suspendaient les meilleures volontés.

## CHRONIQUE LOCALE

### Prix de Vertu

L'Académie française a décerné cette année les récompenses suivantes, pour acte de vertu aux personnes ci-après dénommées :

1° Tardieu, Antoinette, demeurant à Cahors, une médaille de 500 francs de la fondation Honoré de Sussy ;

2° Testut, Antoinette, demeurant à Cahors, un prix de 500 francs de la fondation Camille Fabre.

3° Fagès, Marie demeurant à Figeac, un prix de 500 francs (même fondation).

4° Doumeyrens, Marie, demeurant à Gramat, un prix de 500 francs (même fondation).

### Une circulaire de M. Bérard

M. Bérard, sous-secrétaire d'État des postes et télégraphes, a adressé de nouveau aux directeurs de son administration, une circulaire dont voici le passage essentiel :

« J'ai pu constater, moi-même, que les salles d'attente notamment, ne sont généralement pas tenues en constant état de propreté ; que les tables, pupitres, bavards, mis à la disposition du public, sont couverts d'une couche épaisse de poussière et d'encre, de sorte qu'on hésite à s'en servir pour rédiger sa correspondance, que les plumes sont hors d'usage et que l'encre fait parfois défaut.

» Je tiens absolument à ce que cet état de chose prenne fin. Il faut que en entrant dans un bureau de poste, chacun y trouve non seulement des services bien organisés, un

ersonnel prévenant et expérimenté, mais encore cette bonne tenue et cette propreté matérielle qui font partie des égards dus au public. Il faut que les salles d'attente soient balayées, les meubles essuyés tous les jours, et les fournitures de bureau renouvelées aussi souvent qu'il est nécessaire. En outre, les cabines téléphoniques doivent être lavées ou aspergées chaque jour avec un liquide antiseptique ; la plaque vibrante du transmetteur, les poignées et le pavillon des récepteurs doivent être essuyés, après chaque conversation, avec du linge humecté de formol ou d'eau phéniquée ».

CAHORS

PQUR LA NEUTRALITÉ

Quelques bons pères de famille posaient dans la *Défense* les 3 questions suivantes, et invitaient le *Journal du Lot* à y répondre :

1° Est-il vrai que dans une école laïque de filles très importante du département, un professeur ait fait à plusieurs reprises et en classe, l'apologie de l'ex-capitaine Dreyfus, jugé par ses pairs, et justement condamné, jusqu'à preuve du contraire, pour trahison manifeste envers son pays, la France, par deux conseils de guerre successifs.

2° Est-il vrai que dans le même établissement, le même professeur traite de baliverne l'existence de Dieu, et de vieille chanson, le culte de la patrie ? Cela toujours en classe.

3° Est-il vrai que dans le même établissement, au su et au vu des élèves, les professeurs font ostensiblement gras le vendredi ?

Quoique les bons pères ne soient pas tout à fait certains de l'exactitude des faits qu'ils incriminent je répondrai :

1° Le professeur qui a expliqué le cas de l'ex-capitaine Dreyfus, fait incontestable d'histoire contemporaine a fait son devoir, rien que son devoir, car il appartient aux membres de l'enseignement laïque, vraiment laïque, de dire la vérité à leurs élèves.

Pour les besoins de leur cause politique, malgré les preuves les plus absolues, les cléricaux seuls ont affirmé sur la décision d'un conseil de guerre mal informé et sûrement trompé, la culpabilité de Dreyfus : Pour tous les républicains, Dreyfus est innocent.

Ce n'est pas une opinion personnelle que le professeur exprime ; quand il affirme ce fait, c'est la vérité seule qu'il enseigne.

2° S'il est vrai qu'un professeur traite de « baliverne l'existence de Dieu » et « de vieille chanson le culte de la patrie » ce professeur a tort : mais entendons-nous, je ne blâme pas le professeur d'être athée ou internationaliste ; il ne m'appartient pas de trouver personnellement, à redire à ces idées : mais j'estime que ce professeur en traitant de ces questions en classe, sort du cadre de son enseignement.

Seulement, les excellents pères de famille ne sont pas certains que ces faits soient exacts. Alors...

3° La 3° question me laisse perplexe : les professeurs au su et au vu des élèves font ostensiblement gras le vendredi.

Et après ? Qui ça gêne-t-il ? Les élèves ? mais non ! car, si ce sont les professeurs qui ingurgitent des aliments gras le vendredi, il n'y a que leur estomac qui s'en ressent : les élèves ne risquent pas d'avoir une indigestion. On insulte aux croyances des élèves ? Je crois plutôt qu'on insulte à leur gourmandise, en mangeant devant eux des aliments dont on les prive stupidement parce que ..... vendredi.

Au surplus comment expliquer cet « ostensiblement » ? Est-ce que le susdit professeur mangerait du boudin, en classe, en faisant son cours ?

Cette accusation est on le voit, simplement grotesque. Elle ne peut avoir été faite que pour les lecteurs de la *Défense* que les questions d'estomac intéressent, peut-être, au plus haut degré.

Mais tous ces faits qui n'incriminent personne parce que après tout, leur exactitude n'est pas démontrée, ne sont rien à côté des faits d'un cléricisme outré dont s'est rendue coupable la Directrice de l'Ecole normale d'institutrices.

J'en connais un grand nombre : dans plusieurs numéros du *Journal du Lot* j'en ai dénoncé un, le plus récent.

En voici un autre que dans l'*Union Républicaine*, l'excellent camarade Marmiesse me fournit.

Une directrice d'établissement scolaire ayant une de ses élèves malade est obligée, — un dimanche matin ou tout autre matin, peu importe, — de la conduire chez un dentiste.

En revenant à l'école, l'élève et cette directrice trouvent une église sur leur chemin. Les portes grandes ouvertes semblent appeler les fidèles à la prière et au recueillement...

Cette directrice, — fervente catholique, ce qui est son droit, — éprouve soudain l'irrésistible besoin de retremper son âme en ce saint lieu.

Mais que va-t-elle faire de la pauvre pensionnaire malade ? La conduira-t-elle à l'école avant d'aller faire ses dévotions ? Ce serait son devoir de directrice... mais, sans doute, elle n'en a cure !...

Elle préfère lui demander de partager ses prières !... ou de rentrer toute seule et de suite à l'école !

De ces deux propositions, l'élève préfère la route ensoleillée qui conduit à l'école... Alors, la directrice pénètre dans le Saint lieu, où la lumière est distribuée avec parcimonie, et où déjà nombreuse assistance est prosternée.

En cette circonstance, cette dame n'a-t-elle pas manqué à son devoir de chef d'établissement scolaire ? Je pense que si, et c'est pourquoi je soumetts ce cas à M. l'inspecteur d'Académie.

C'était la directrice qui avait conduit l'élève malade ; son devoir l'obligeait à rester directrice jusqu'au bout. Ensuite, libre à elle de se souvenir qu'elle était femme et dévote !...

Et ce serait encore de la pieuse directrice de l'Ecole Normale qu'il s'agirait ? Qu'en dites-vous ?

Je suis certain qu'une béguine elle-même,

accompagnant une enfant malade, aurait agi moins sottement.

L. BONNET.

L'affaire des deux Jésuites

On sait que sur appel du Procureur de la République de Cahors, la Cour d'Agen a confirmé le jugement du Tribunal correctionnel de Cahors condamnant les Pères Jésuites de Corneilhan et André à 100 francs d'amende.

Le Procureur général de la Cour d'appel vient de se pourvoir devant la Cour de cassation contre cet arrêt.

Les congrégations

M. Lagardère, commissaire de police, a notifié la lettre du Président du Conseil aux établissements congréganistes ci-après désignés :

Mardi : Pontcirq, Montgesty, Gindou, Montcléra, Frayssinet-le-Gélat, Carayac.

Mercredi : Soturac, Touzac, Duravel, Pay-l'Evêque, Csateifranc, Les Jonies.

Jeudi : Grézels, Floressac, Lacapelle-Cabanac, Sôrignac, Saux, St-Matré, Le Boulvé.

M. Lagardère a notifié vendredi la lettre du président du conseil aux établissements congréganistes situés à Cahors : rue Fondue-Haute, sœurs de la miséricorde de Montcuq ; rue des Soubirous, sœurs de Notre Dame du Calvaire de Gramat ; à St-Georges, sœurs de l'Union de Ste Colombe.

M. Lagardère a constaté par procès-verbal le départ des frères et des sœurs qui vivaient dans l'établissement d'Arnis.

Notariat

Par décret du Président de la République, M. Costes (Jean-Henri), ex-notaire à Cahors, est nommé notaire honoraire.

Examens du Certificat d'Etudes Supérieures Aspirants

Sont admissibles :

SECTION GÉNÉRALE

MM. Combes, Desplats, Francis Ferran, Jules Ferran, Floyrac, Gérodolle, Guerrier, Laubard, Lavergne.

SECTION AGRICOLE

MM. Delpech, Gibert, Penchenat, Rayzol.

SECTION INDUSTRIELLE

MM. Hugonneng, Rastel, Roussy.

Aspirantes

SECTION GÉNÉRALE

Mlles Alibert, Arnaud, Bories, Calmels, Delsol, Hourcade, Laffarguette, Puech, Rouzéry.

Lycée Gambetta

BACCALAURÉAT MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES

Sont définitivement reçus :

MM. Advier et Delbouis.

Cercle de la jeunesse républicaine laïque

Les membres du cercle sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 26 juillet courant, à 4 heures du soir, au siège social, 4 rue du Lycée.

Ordre du jour :

Questions importantes.

Le secrétaire.

N. B. Présence absolument indispensable. En cas d'absence, prière de se faire représenter.

Vétérans des armées de terre et de mer

Les membres de la 580° section de Cahors sont priés de se rendre dimanche 26 juillet, à la mairie de Cahors, salle ordinaire de leurs réunions, pour assister à l'assemblée générale trimestrielle.

Ordre du jour : Versement des cotisations du 3° trimestre ; questions diverses.

Lâcher de pigeons

Dimanche matin, à six heures, aura lieu sur le quai de la gare des marchandises de Cahors, un lâcher de deux cents jeunes pigeons voyageurs expédiés à cet effet dans notre ville par la Société colombophile l'Hirondelle de Périgueux. Le lâcher ne sera ajourné que si le temps était par trop mauvais.

Exposition nationale de Brive

Industrie, Commerce, Agriculture, Beau-Arts

Les adhésions à l'Exposition officielle de Brive affluent de toute part.

Le comité d'organisation a l'honneur de prévenir les intéressés, que les demandes d'admission devront parvenir au siège du comité avant le 10 août dernier délai.

Il rappelle également que les marchandises et objets destinés à l'exposition, seront transportés par la Cie des chemins de fer P. O. au tarif ordinaire à l'aller et retournées gratuitement. Les emplacements pour les beaux-arts sont absolument gratuits.

Le concours de photographes amateurs ne comporte qu'un droit d'inscription de trois francs.

En raison des fêtes de jour et de nuit. Concours de musique, de gymnastique de bébés, Bals, théâtres et nombreuses attractions qui seront données pendant toute la durée de l'exposition, nous pouvons compter d'avance sur un très grand succès.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 18 au 25 juillet 1903

Naissances

Arbouys, Paul-Amédée, rue Barry, 3. Veluire, Marie-Jeanne-Henriette, rue Jean-Vidal, 13.

Tulet, Albert, à Larozière. Verdié, Louis-Georges-Marie-Antoine, boulevard Gambetta, 67.

Publication de Mariage

Clary, Alithe, adjudant au 54° de ligne et Salon, Anna, dite Marie, institutrice.]

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 173

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

TROISIÈME PARTIE

LE BEAU SPAHIS

II

Le Secret de Rose O'Donnell

Mademoiselle Herculiste, dit-il froidement, j'étais occupé à faire une expérience de magnétisme ; en d'autres termes, j'essayais si ma volonté, si le pouvoir magnétique dont je dispose pouvait vous dominer. Je vous ai trouvée endormie, profondément endormie, après la promenade que vous veniez de faire, je me suis arrêté pour vous regarder et j'ai voulu vous éveiller. Vous avez obéi. C'était prendre peut-être beaucoup de liberté, mais la tentation a été irrésistible.

Vous avez un grand pouvoir sur vous-même, mademoiselle Herculiste, aussi n'est-ce pas un mince triomphe d'avoir pu l'emporter sur vous.

Quelque chose comme une faible rougeur. Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

passa sur la figure pâle de Mlle Herculiste ; ses grands yeux gris lancèrent un regard qui touchait davantage à la colère qu'à aucun de ceux qu'il avait surpris jusqu'alors. Mais, depuis longtemps, la faculté d'exercer de l'empire sur elle-même était devenue pour elle une seconde nature. Sa douce voix avait tout son charme habituel quand elle ouvrit la bouche pour lui faire cette réponse :

— Je regrette que le capitaine O'Donnell n'ait pas de meilleur emploi à faire de son temps que d'observer ce que je fais, et qu'il n'ait pas sous la main des sujets plus convenables pour se livrer à ses expériences magnétiques. Il aurait pu choisir lady Cecil Clive, par exemple. Je serai curieuse de savoir s'il n'a jamais exercé sur elle son pouvoir magnétique ?

— Non, répondit le capitaine O'Donnell en se renversant sur sa chaise avec indolence et dans l'attitude d'un homme qui jouit le plus parfaitement du monde de tout son sang-froid. Je ne crois pas que lady Cecil Clive convienne pour cela. En tout cas, je la laisse à la disposition de son propriétaire légitime, Sir Arthur Tregenna... pendant les moments où il s'approche d'elle, ce qui n'arrive pas souvent depuis quelques temps. Quant à observer ce que vous faites, mademoiselle Herculiste, je dois vous dire que je l'ai fait une fois déjà... dernièrement, dans une circonstance où je ne croyais pas être vu de vous. Ce n'était pas avec intention, comme à présent, du moins tout d'abord ; plus tard, je crains d'avoir à réclamer le bénéfice des

circonstances atténuantes relativement à l'accusation déshonorante que vous portez contre moi. Mais, pour cette fois, la tentation est vraiment trop forte. Sur mon honneur, mademoiselle Herculiste, vous êtes une jeune personne si mystérieuse, si intéressante... si vous me permettez de vous le dire... qu'on est largement récompensé de la peine qu'on peut prendre à observer ce que vous faites.

— Moi... mystérieuse... intéressante ? Je ne sais pas du tout ce que vous voulez dire, capitaine O'Donnell.

— Et cependant, moi, je crois que vous le savez. Vous ne devez pas ignorer que vous êtes un objet de mystère et d'intérêt pour tous ceux qui habitent cette maison, à cause de votre ressemblance frappante, si non pour d'autres motifs encore. avec cette morte s'appelant Catherine Dangerfield. Il y a aussi les promenades nocturnes que vous faites au Trou-Perdu, cette maison hantée par les revenants, mais que vous n'avez pas l'air de redouter. Et puis, il y a encore les rendez-vous singuliers que vous donnez dans des lieux singuliers. Est-ce que, par exemple, toute autre personne que la mystérieuse Mlle Herculiste imaginerait d'avoir, à la tombée de la nuit, une entrevue avec un gentleman dans un cimetière ?

Elle serra les lèvres d'une manière qui lui était bien connue et elle le regarda d'un air fier, hardi, provoquant.

— Vous me comprenez, je pense ; n'était-ce pas, dans la nuit d'avant-hier ?... Oui, c'est bien cela. Je venais de quitter le chevet de

sir Richard Dangerfield... vous vous en rappelez, je vous y avais remplacée, et vous étiez partie avec sir Arthur. Nous avions causé, sir Richard et moi du revenant... chose étrange, soit dit en passant... de Catherine Dangerfield et de sa mort ; nous avions causé aussi du jeune Otis, qui s'était épris d'elle et chez laquelle est morte. J'avais l'esprit tout rempli de l'idée de Catherine Dangerfield, de sa triste histoire, de ses malheurs, et je dirigeai mes pas dans la direction de sa tombe. Je pensais m'y trouver seul et, certainement, je n'aurais jamais imaginé que cet endroit pouvait servir à un rendez-vous amoureux... mais je me trompais.

Chemin faisant, j'aperçus entre l'endroit où j'étais et la porte du cimetière deux personnes arrêtées, si je ne les avais reconnues, l'une d'elle du moins... j'aurais continué mon chemin, un peu surpris de leur goût pour les cimetières, et sans m'y arrêter davantage. Mais je les avais reconnues. Si vous voulez bien m'excuser encore, mademoiselle Herculiste, je vous dirai qu'il n'y a pas à se méprendre à la gracieuse démarche qui vous distingue, ni à l'air majestueux avec lequel vous portez votre cou et vos épaules. Je vous ai reconnue, et un instant après, j'ai reconnu l'homme qui se trouvait avec vous.

Les lèvres de la gouvernante se serrèrent plus étroitement encore qu'auparavant, de la façon pincée et désagréable qui lui était habituelle en pareil cas ; ses yeux gris lançaient un éclair gris et menaçant.

Mariages

Adrien, François-Edouard, chauffeur auzag et Cadillac, Lœtitia, aubergiste.  
Bailles, Alphonse, boulanger et Vidal, Noémie, s. p.

Décès

Belot, Gabrielle, s. p., épouse Belot, 56 ans, rue Nationale, 69.  
Masson, Maxime, terrassier, 38 ans, rue Neuve des Badernes.  
Terrié, Maria, 2 ans, à Bégous.  
Bouyssou, Marie, s. p., veuve Bessac, 62 ans, à Cabessut Haut.  
Nègre, Philomène-Denise, 7 mois, rue Barry, 2.  
Biot, Marianne, s. p. épouse Garrigues, 61 ans, rue Brives, 15.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 23 ET 26 JUILLET 1903  
Pas redoublé St-Saëns.  
Les Amourettes (valse) Glungl.  
Symphonie en si b.  
A. Adagio B. Mennetto Bethoven.  
Le Fremersberg Kœnemann.  
Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Distribution des prix. — La distribution des prix aux élèves de notre collège communal aura lieu le 1<sup>er</sup> août prochain, sous la présidence de M. Billard, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Clermont.

— Les Congrégations. — M. Bessières, commissaire de police, notifie en ce moment aux sœurs de notre arrondissement dont la demande a été rejetée, l'ordre de fermeture fixée au 3 août.

— Vins du Lot — L'œdium vient de faire son apparition dans nos vignobles. Jusqu'ici les dégâts causés par le terrible cryptogame ne sont pas très importants car la maladie paraît être localisée, néanmoins, à cause du temps variable que nous subissons, on craint une nouvelle invasion bien plus redoutable. Le temps chaud et sec est vivement désiré par nos agriculteurs.

SAINT-CÉRÉ. — Foire du 25 juillet. — Voici les principaux cours :

Froment, 13 fr. 50 à 14 fr. 50 ; seigle, 10 fr. à 10 fr. 75 ; avoine, 6 à 6 fr. 50, le tout les quatre cinquièmes.  
Veaux, 0 fr. 80 à 0 fr. 90 le kilo ; moutons, 10 à 20 fr. la pièce ; porcelets, 10 à 20 fr. la pièce ; bœufs gras, 30 à 33 fr. les 50 kilos ; bœufs d'attelage, 500 à 700 fr. la paire.

Arrondissement de Gourdon

St-CHAMARAND. — Succès. — C'est avec un bien vif plaisir que nous apprenons le brillant succès du jeune Fernand Bonnet, élève du Lycée Gambetta, aux derniers examens du Baccalauréat de philosophie. Nous l'en félicitons chaleureusement.

M. F. Bonnet est le fils de M. Bonnet, conseiller municipal et délégué cantonal de St-Chamarand, très connu pour ses opinions franchement et sincèrement républicaines.

THÉDIRAC. — Nomades dangereux. — La semaine dernière, deux roulottes de nomades contenant quatre hommes, quatre femmes et des enfants, s'établissaient à Thédirac.

Pendant que les femmes et les enfants allaient aux vivres (c'est-à-dire en maraudant) les hommes faisaient des stations prolongées dans les auberges du voisinage.

Un soir, une dispute s'éleva entre eux. En l'absence de son mari, la femme Boisset, propriétaire de l'auberge, prise de frayeur, appela au secours, et des voisins accoururent.

Le maire de Thédirac, ceint de son écharpe, intima aux perturbateurs l'ordre de vider les lieux, ce qu'ils firent de mauvaise grâce, tout en proférant des menaces contre la femme Boisset, laquelle jugea prudent de se faire garder par des voisins de bonne volonté. Il était dix heures et demie du soir.

Les nomades, très surexcités, restèrent sur la route. A ce moment, quatre moissonneurs, qui revenaient des champs les rencontrèrent.

Pour un motif, qu'il sera très difficile

d'établir, une dispute s'éleva entre eux. Alors eut lieu une scène terrifiante. Armés de pierres et de bûches, les nomades assaillirent les moissonneurs, qui se défendirent avec leurs faux et mirent en fuite trois des agresseurs, le quatrième blessé resta sur le carreau, ayant au flanc droit une blessure large et profonde.

Trois des moissonneurs ont reçu de profondes blessures.

SOULLAC. — Nouveaux chemins.

Les propriétaires-vignerons des coteaux Saint-Jean et Redouillé, seront heureux d'apprendre que l'agent-voyer cantonal s'est rendu sur le terrain pour l'amélioration du chemin dit de la Croix-de-Saint-Jean.

Ce nouveau chemin partirait de la propriété Bayle, pour se continuer jusqu'à la propriété Salgues, et de là, en contournant le plateau, irait rejoindre l'ancien chemin, à moins que l'étude, qui s'inspirera des intérêts généraux, ne vienne modifier cette hypothèse.

CUZANCE. — Fête locale. — Voici le

programme de la fête locale du 2 août ; Samedi premier août, tour de ville en musique, annonce de la fête par des salves d'artillerie : à dix heures du soir, retraite aux flambeaux.

Dimanche 2 août, à six heures du matin, réveil en fanfare ; de six heures à dix heures, aubade à la municipalité ; de dix heures à midi, jeux divers ; de trois heures à cinq heures, mât de cocagne et course de bicyclettes ; de six à huit heures, jeu de la poêle, concours de grimaces et de beauté ; à huit heures, ascension d'un ballon ; à neuf heures, brillant feu d'artifice, bal champêtre toute la nuit.

Lundi 3 août, à neuf heures, course en sac et aux ânes ; à six heures, clôture de la fête par des salves d'artillerie. La musique jouera le chant national.

PETITE CORRESPONDANCE

M. M. — Notification de la lettre du président du Conseil a été faite mercredi aux sœurs, qui doivent avoir quitté l'établissement le 3 août.

VARIÉTÉS

LA PEUR D'AIMER

UN ACTE DE M. GUSTAVE FRÉJAVILLE  
Notre compatriote, M. Gustave Fréjaville, ancien élève du Lycée Gambetta, vient de publier une petite comédie en un acte : *La Peur d'aimer*.

Nous sommes heureux d'en donner une analyse :

Sylvie et Léo errent dans un parc vers la fin d'un beau soir d'été.

Sylvie aime Léo, lequel a peur d'aimer Sylvie.

Pareils « aux héros tendres et coquets des bergeries », ils sont les amants en chemin

« Vers les prés enchantés que les Lignons arrosent. » Mais ils en diffèrent en un point, c'est qu'ils dédaignent l'amour où se puise le motif secret de leur rêverie.

« Il ne faut pas aimer » prétend Léo, car les jeux du petit archer nu qu'est l'Amour sont cruels...

Sylvie se défend au contraire de partager ce sentiment et s'essaie à convaincre son aimable Tircis de son erreur fondamentale... Léo résiste. Sylvie insiste et use d'un stratagème enfantin. Or, comme l'amour est plus fort que tous les bavardages, Léo se laisse prendre lui-même au piège organisé. Il suffit pour cela que s'évoque à leurs yeux l'image de Lysandre amoureux personnage qui va jouer son rôle au mieux des intérêts de nos deux jeunes gens.

Lysandre est un galant adroit aux madrigaux, aux yeux doux, aux propos tendres dont le seul aspect éveille des chimères dans le cerveau fragile des femmes.

Sylvie s'excuse à peine d'avoir admiré son habit et sa voix merveilleuse. Léo proteste contre ce fâcheux qui vient troubler leur tête à tête, se fâche, s'exaspère et conclut son réquisitoire en avouant le désordre extrême de son cœur.

Sylvie a gagné la partie : d'une chique-naude elle abat le fantôme de Lysandre que sa fantaisie avait suscité. Léo fait amende honorable aux pieds de Sylvie et tous deux, comme les pèlerins du départ de Cythère, s'en vont, la main dans la main, heureux et calmes, à travers l'allée ombreuse du parc, tandis

<sup>1</sup> *La Peur d'aimer*, Comédie en vers. Société provinciale d'édition. Toulouse. (Une plaquette 1 fr.)

qu'un petit amour de marbre rit ironiquement sur son piédestal...

Certes voilà un sujet de comédie peut-être un peu bien banal, mais si joliment traité !

Ce badinage fait songer aux *Romanesques* de M. E. Rostand car il est délicieux comme les *Romanesques*.

Que M. Rostand n'a-t-il écrit que cela ! Il n'eût pas sans doute atteint la célébrité et le fauteur de M. Henri de Bornier, ce bon pêcheur de lune, mais nous ne connaîtrions de lui qu'une pièce charmante presque un chef d'œuvre ! M. Rostand n'a pas su se contenter d'avoir du talent, mais les défauts seulement de son talent.

Félicitons M. Gustave Fréjaville qui est un jeune homme à qui le succès sourit, d'avoir mis autant de délicatesse et de fine ironie en ce poème comique et souhaitons-lui, puisque le mérite est si souvent ennemi de la gloire, de n'avoir jamais que du talent.

Déjà M. Gustave Fréjaville dans une série d'essais poétiques parus au *Mercur* il y a quelque temps donnait les plus belles espérances. Il commence à tenir ses promesses.

Les vers de l'acte qu'il publie aujourd'hui et que le théâtre des Poètes a joué au cours de cette année, sont gracieux sans affecterie, souples sans lâcheté, pleins d'une fraîcheur et d'une musique infinies... Jen'en veux pour exemple que ce passage où Léo fait sans détour à son amie l'aveu de son indifférence sentimentale :

Vous êtes adorable, ô Sylvie, et vos lèvres  
Ont le ton rose pâle et la courbe mièvre  
Qui savent m'évoquer ; sur leurs coins infléchis  
Je ne sais quel mystère inquiétant se glisse,  
Ironie ou tendresse et des mots y frémissent  
Ainsi que des oiseaux prêts à quitter le nid ;  
Vos yeux d'enfant ont les regards que je préfère,  
Un peu railleurs, un peu mouillés, si caressants  
Que je sens sur ma peau se poser leur lumière  
Comme un baiser soyeux et tiède ; le couchant  
Met un rayon vermeil sur vos mains effilées  
Et les gestes mignards qu'ébauchent vos doigts fins  
Évoquent des accords lointains de clavecins  
Qui peuplent le silence ombreux de ces allées...  
Ô Sylvie, une grâce infinie est en vous.

Ainsi vais-je glaner quelque joie sur vos pas  
Sans rêver un bonheur que je sais chimérique...  
Adorable Sylvie, je ne vous aime pas.

Je ne sais rien de moins prétentieux et pourtant qui charme davantage l'oreille. Et je n'aurai plus d'éloges sous ma plume quand j'aurai confessé que je préfère à toutes les définitions du baiser que de plus illustres ont tentées, la simple façon dont Sylvie exprime son envie de connaître l'emploi des premières étreintes qui doit lui révéler :

L'ineffable saveur des lèvres amoureuses...

En un mot M. Gustave Fréjaville est un poète et un poète sans histoire : à peine sait-on que ses premiers balbutiements ont été entendus en ce pays qu'il a déserté pour aller ailleurs grossir la jeune pléiade d'écrivains dont M. Maurice Magre n'est pas un des moindres.

Mais en attendant que les échos des collines voisines de sa ville natale redissent quelque jour son nom, il ne faut pas craindre de faire crédit à M. Gustave Fréjaville de quelques minutes d'attention, car si la *Peur d'aimer* est une comédie digne de la scène, elle n'est pas moins digne d'être lue.

André KÉRAUTE.

Juillet 1903.

<sup>1</sup> *Près de Toi*, poèmes. Edition du *Mercur*, 2 fr.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.		VENDUS.		PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1654	1562	1 12	à 1 60	
Vaches.	626	59	1 06	à 1 54	
Taureaux.	207	204	1 02	à 1 30	
Veaux.	2102	1598	1 40	à 1 87	
Moutons.	13107	12000	1 40	à 2 20	
Porcs.	4760	4760	1 34	à 1 52	

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.		VENDUS.		PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	140	118	0 70	à 0 86	
Vaches.	43	8	0 50	à 0 70	
Moutons.	827	827	0 85	à 1 00	
Porcs.	1073	985	0 54	à 0 60	

BULLETIN FINANCIER

La baisse est aujourd'hui à peu près générale notamment sur les fonds d'Etats français et étrangers. On ne peut attribuer ce recul qu'au manque d'affaires et les quelques offres qui se produisent pèsent sur la cote.

Le 3 0/0, reste à 97,25 au lieu de 97,37.

Le Crédit Foncier cote 680 ; le Crédit Lyonnais 1112 ; les autres sociétés de Crédit n'ont donné lieu à aucun échange à terme.

Nos chemins clôturent : le Lyon à 1414 ; le Midi à 1153 ; le Nord à 1830 et l'Orléans à 1490. Le Suez s'inscrit à 3860.

L'Extérieure baisse à 90,42 ; l'Italien à 102,20 ; le Portugais à 30,90 ; le Turc D à 33,30 et la Banque Ottomane à 588.

Au Comptant ; les obligations 5 0/0 des chemins de fer Victoria Minas se traitent à 381,25  
Les obligations des chemins de fer économiques sont recherchées à 439 et 440.

COMMERCE DE BOIS  
FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS

FILLIOL, à Tulle

Parquets chêne, depuis 2 fr. 50 le mètre carré.  
d° hêtre, 2 fr. 50 d°  
Parquets pin 28/30, 1 fr. 45 d°  
d° d° 25, 1 fr. 35 d°  
Parquets peuplier 28/30, 1 fr. 95 d°  
d° d° 25, 1 fr. 60 d°  
Parquets mélèze 28/30, 2 fr. d°  
d° d° 25, 1 fr. 75 d°

Portes à 5 panneaux 2<sup>m</sup> sur 0,75 x 0,80 x 0,85, la pièce 8 fr.

Portes à 5 panneaux 2<sup>m</sup>20 x 0,80 x 0,85, la pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie.

Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande



PORTEFEUILLE D'ASSURANCE

(INCENDIE-VIE)

A CÉDER

ENCAISSANT DE 5 A 6.000 FRANCS

S'adresser au bureau du journal.

Monsieur BOURGET

MÉCANICIEN-DENTISTE

Prévient le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même 9, rue du Lycée.

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE

L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

LIQUEUR HYGIÉNIQUE ET DE DESSERT

LA

QUERCYNOISE

Jaune et Verte

L'UNIQUE HÉRITIÈRE DES QUALITÉS

DE LA

GRANDE LIQUEUR DU COUVET

En présence de la situation faite à son Aînée, la QUERCYNOISE offre les mêmes qualités aux fervents de la Reine des Liqueurs.

Sa composition inimitable, homogène et rigoureusement titrée, lui ont déjà assuré une place incontestée auprès des Amateurs de produits fins et supérieurs.

La QUERCYNOISE Jaune est tonique et digestive ; elle est sans rivale contre les faiblesses de l'estomac.

La QUERCYNOISE Verte, plus concentrée, possède une efficacité plus grande sur les digestions difficiles ; mais son goût ne le cède en rien à celui de sa blonde sœur.

— Un petit verre de l'une ou de l'autre après chaque repas est d'une hygiène saine et rationnelle.

Docteur Cartier.

A. BACH, seul fabricant à CAHORS

# La Belle Émouleuse

PAR G. VAUDAN

I

## La catastrophe du Tribunal de Thiers

— Quand j'aimerais, pensait-elle, j'aimerais bien, jusqu'à la mort.

Mais jusqu'à présent, personne n'avait réussi à toucher, à éveiller son cœur.

Elle n'avait point encore rencontré l'objet de ses rêves, celui à qui elle était prête à donner son âme, sa chair, sa vie.

Quand quelque jeune homme vraiment saisi par sa beauté de brune, persuadé qu'elle serait une femme digne de lui, lui laissait entendre que volontiers il unirait sa destinée à la sienne, elle lui répondait par un sourire énigmatique ou bien elle le renvoyait en disant :

— C'est mal de me parler de ces choses-là avant d'en avoir touché quelques mots à mon père. Causez avec lui.

Mais on avait une telle peur de la moustache grise de l'ancien soldat, une telle crainte d'être vigoureusement rabroué par lui qu'on

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

se gardait bien de tenter l'entreprise et de suivre le conseil si sérieusement donné par Mariette.

Si le père Bartorias adorait sa fille, il n'en vivait pas moins dans la peau d'un égoïste.

Marier sa gamine, c'était s'obliger de gaieté de cœur à renoncer à cette vie calme et tranquille qu'elle avait su lui créer, à cet intérieur, à cette intimité dont il goûtait le charme sans trop le comprendre.

Et puis décidément Mariette était trop jeune !

Plus tard, on verrait.

D'ailleurs, pensait-il, il valait mieux laisser à la petite le loisir de choisir. Et elle pourrait choisir à son gré et à son idée.

Elle aurait une petite dot, de quoi entrer en ménage. Elle serait la femme d'un coutelier, deviendrait patronne, qui sait ? Elle n'avait pas les yeux dans sa poche, car il pensait qu'avec des yeux pareils, une jeune fille est capable de faire tourner bien des têtes, de faire bien des caprices.

Il comptait beaucoup sur ses yeux-là. Même souvent, il le lui disait :

— Quand on a des yeux comme les tiens, on peut aller loin.

Et ces mots étaient toujours accompagnés d'un sourire qui provoquait l'hilarité de Mariette, par exemple sans trop savoir pourquoi.

Le père Bartorias avait donc le droit d'être fier de sa fille, de la montrer ; pour un peu il eût crié dans son orgueil, en pleine rue :

— C'est mon œuvre ! Hein ! Regardez-moi ces yeux !...

Il était réellement vexé si les gens, en passant près de sa fille et lui, n'adressaient aucun regard d'admiration à Mariette.

Cette indifférence lui eût coupé l'appétit, mais c'est bien rarement qu'elle se produisait, car la beauté de la jeune fille était trop frappante, était faite d'un charme si pénétrant qu'elle ne pouvait passer inaperçue.

Certes, les yeux de Mariette n'étaient pas les yeux d'une jeune fille quelconque.

Mais suffisaient-ils à lui constituer une dot ?

Pour vivre un peu en dehors de la vie réelle, le père Bartorias n'en pensait pas moins, à part lui, que les mariages sont assez difficiles et sont très heureux de voir la beauté complétée par autre chose. Cette autre chose, on le conçoit sans peine, c'est l'argent.

L'argent !

Et ce mot rendait le vieux soldat rêveur, lui faisait hâcher la tête, le plongeait dans des réflexions telles que, pour en connaître la cause, la jeune fille pressait son père de questions auxquelles il répondait d'une façon assez évasive.

— Mais oui, fillette, mais oui !... Tu pourrais être riche un jour, non pas par moi certes qui n'ai pas un sou vaillant, mais par...

— Par qui donc ?

— Tu es bien curieuse. Tu sauras ça après ma mort.

— Oh alors, papa, n'en parlons plus ! Je ne veux pas que tu m'en parles.

Mais tout de même Mariette était intriguée. Il y avait donc dans sa famille un mystère !

Et quelle sorte de mystère ?

Le père Bartorias s'amusait à piquer la curiosité de sa gamine, comme il disait, et une fois sur ce chapitre, il ne tarissait plus, sans toutefois donner des renseignements plus précis.

— Un oncle d'Amérique, ma chère !... Tu ne sais pas ce qu'on entend par oncle d'Amérique.

— Un oncle à moi ?

— Oui, ou si tu préfères un frère à ton père.

— Tu ne m'en parles jamais.

— Oh ! un drôle de lascar.

— Qu'est-ce que c'est que ça, un lascar.

— Tu comprendras plus tard.

— Pourquoi pas maintenant ?

— Quand je serai mort, fillette, quand je serai mort.

Mariette faisait la moue et, comprenant qu'elle ne pourrait jamais pénétrer ni ce mystère, ni ce lascar, elle changeait la conversation, ce à quoi le père Bartorias se prêtait volontiers avec un sourire railleur qui disait sa satisfaction d'avoir joué un tour malin à cette curieuse de Mariette.

Ces espiègleries, ces escarmouches, ne pouvaient troubler en rien la sérénité de leur bonheur.

La jeune fille continuait à vaquer avec la même activité à ses fonctions de ménagère et de vendeuse de journaux et le père Bartorias flânait toujours volontiers sur le seuil de sa boutique et recommençait, sans s'en douter, pour la millième fois, l'histoire de ses campagnes, aux gamins de la rue du Bourg ou de la rue de Lavaur.

(A suivre).

## Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers vérifiés et affirmés de la liquidation judiciaire de la société VILLARS frères et compagnie, industriels, domiciliés à Cahors et les créanciers vérifiés et affirmés de chacun des membres de cette société, les sieurs Armand VILLARS, Eugène VILLARS et Pierre SIGNARD, sont invités à se rendre le vendredi 14 août 1903, à 2 heures du soir salle d'audience du Tribunal pour délibérer sur le concordat proposé à leurs créanciers par les dits consorts VILLARS et, au cas de rejet des propositions concordataires des débiteurs, donner leur avis sur le maintien ou le remplacement du liquidateur.

Le Greffier,  
A. POULVEREL.

## Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers du sieur Antoine BESSOU, limonadier domicilié à Cahors, boulevard Gambetta, sont invités à se rendre le vendredi sept août 1903, à 2 heures du soir, salle d'audience du Tribunal pour être consultés sur la composition de l'état des créanciers présumés et donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif de cette liquidation et celle de contrôleurs.

Le Greffier,  
A. POULVEREL.

## MAISON

# LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR  
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions  
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

**LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS**  
contre les Pellicules et la chute des Cheveux  
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

## Bibliographie

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1574, du 25 Juillet 1903.

Le phare de Beachy Head, par Pierre de Mériel. — La domestication des zèbres dans l'Ouganda, par P. de M. — Bakou et les sources de pétrole, par Henri Jourdan. — Une ascension à grande altitude, par G. E. — Le bétail dans les

divers pays d'Europe, par H. B. — Les Moustiques propagateurs de maladies, par R. Blanchard. — La « roue du Diable », par W. Drancourt. — Fountain Pen, les plumes d'or à réservoir, par L. Habert. — Chronique. — Académie des sciences; séances des 13 et 20 juillet 1903, par Ch. de Villedeuil. — L'industrie frigorifique en France par J. de Loverdo.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

## LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7<sup>e</sup> — Sommaire du 26 Juillet 1903.

Vicomtesse Nacla : Courrier du dimanche. — Nelva : Le Train. — Jules Mary : La faute du docteur Madelot (suite). — La Baronne Staffe : La rivale (suite). — Constant Améris : Le page de Mélénick. — Charles Mérouvel : Le fils de Rose (suite). — Xavier de Montépin : La demoiselle de compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

## CHEMINS DE FER D'ORLEANS

Un train spécial à prix réduits, pour une excursion dans le Lot et l'Aveyron partira de Paris-Austerlitz le Lundi 3 Août à 2 h. 20 du soir.

Il desservira les stations entre :  
— Les Quatre-Routes, St-Denis-près-Martel, Souillac, Lamativie, Figeac, Bagnac, Capdenac, Najac, Decazeville et Rodez.

Le retour à Paris-Austerlitz aura lieu le Jeudi 13 Août à 1 h. 51. soir

PRIX DES PLACES, ALLER ET RETOUR  
(Timbre-quittance de 0,10 non compris)

De Paris-Austerlitz aux Quatre-Routes, St-Denis-près-Martel, Souillac, Lamativie, Figeac, Bagnac et aux stations intermédiaires, 2<sup>e</sup> Cl. 40 fr. ; 3<sup>e</sup> Cl. 27 fr.

De Paris-Austerlitz à Capdenac, Villefranche-de-Rouergue, Najac, Decazeville, Rodez et aux stations intermédiaires, 2<sup>e</sup> Cl. 43 fr. ; 3<sup>e</sup> Cl. 30 fr.

La C<sup>o</sup> ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le Dimanche 2 Août à 6 heures du soir.

Un train spécial à prix réduits pour une excursion dans la Corrèze partira de Paris-Austerlitz, le samedi 1<sup>er</sup> août à 2 h. 20 du soir.

Il desservira les stations comprises entre Masseret, Brive, St-Julien-le-Vendomois, Larche, Gignac-Cressensac, Tulle, Ussel et Turenne.

Le retour à Paris-Austerlitz aura lieu le 11 août à 1 h. 27 soir.

PRIX DES PLACES, ALLER ET RETOUR  
(Timbre quittance de 0 fr. 10 non compris)

De Paris-Austerlitz à Masseret, Brive, St-Julien-le-Vendomois, Larche, Gignac-Cressensac, Tulle, Turenne et aux stations intermédiaires : 2<sup>e</sup> Classe 34 fr., 3<sup>e</sup> classe, 23 fr.

De Paris-Austerlitz à Gimel, Ussel et aux stations intermédiaires : 2<sup>e</sup> classe 36 fr., 3<sup>e</sup> classe 25 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré au plus tard le 31 juillet à 6 heures du soir.

## PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1<sup>o</sup> à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2<sup>o</sup> en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRENEES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques

1 <sup>o</sup> DE PARIS à TOURS.	
2 <sup>o</sup> DE TOURS à NANTES.	
3 <sup>o</sup> DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.	Premières livraisons
4 <sup>o</sup> D'ORLÉANS à LIMOGES.	d'une collection
5 <sup>o</sup> DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.	qui sera
6 <sup>o</sup> DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.	continué
DE TOURS à ANGOULÊME.	
D'ANGOULÊME à BORDEAUX.	

TRANSPORT A DEMI-TARIF DES OUVRIERS AGRICOLES

Allant faire la Moisson en Beauce, dans l'Orléanais, le Berry, la Touraine, etc.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 1903, une réduction de 50 % sur le prix des places de 3<sup>e</sup> classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après :

Juvis à Orléans, Brétigny à Tours, Auneau à Etampes, Orléans à Tours, Orléans à Châteaurox, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteaurox, Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 100 kilom. au minimum (soit 200 kilom. aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, pour l'aller, du 1<sup>er</sup> Juillet au 1<sup>er</sup> Septembre ; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

## BILLETS DE FAMILLE A PRIX RÉDUITS à l'occasion des grandes vacances

En vue de faciliter les déplacements pendant les grandes vacances, la Compagnie d'Orléans délivre du 1<sup>er</sup> juillet (inclus) au 1<sup>er</sup> octobre (inclus) de toute station de son réseau, pour toute station du réseau distante d'au moins 125 kilomètres de la station de départ, des billets d'aller et retour de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes aux conditions suivantes :

Pour les trois premières personnes, prix des billets d'aller et retour ordinaires ; pour chaque personne en plus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples applicable aux trajets d'aller et retour, autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de trois billets aller et retour le prix d'un billet simple pour chaque membre de la famille en plus de trois, l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité de ces billets est de deux mois et part du jour de délivrance des billets, ce jour non compris.

## Billets d'abonnement de famille pour les plages de la Bretagne

En vue de faciliter le déplacement des familles sur les plages de la Bretagne, la Compagnie d'Orléans délivre, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre inclus, des billets d'abonnement de famille de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, comportant la faculté de circuler à volonté sur les lignes et sections de lignes qui relient ces plages entre elles, du Croisic et de Guérande à Châteaulin.

Ces billets comportent les réductions ci-après sur les prix pleins des billets individuels d'abonnement existant pour les mêmes plages.

1 <sup>re</sup> carte, prix plein du billet individuel.	
2 <sup>e</sup> carte, Réduction de 10 0/0 sur le prix du billet	
3 <sup>e</sup> carte, id. 20 0/0 id.	
4 <sup>e</sup> carte, id. 30 0/0 id.	
5 <sup>e</sup> carte, id. 40 0/0 id.	
6 <sup>e</sup> carte et au delà id. 50 0/0 id.	

Ces billets sont valables 33 jours avec faculté de prolongation moyennant supplément.

Monsieur le Directeur  
du  
**Monde Moderne**  
122, rue Réaumur, Paris  
Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbre-poste, pour les frais d'expédition et de port.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.